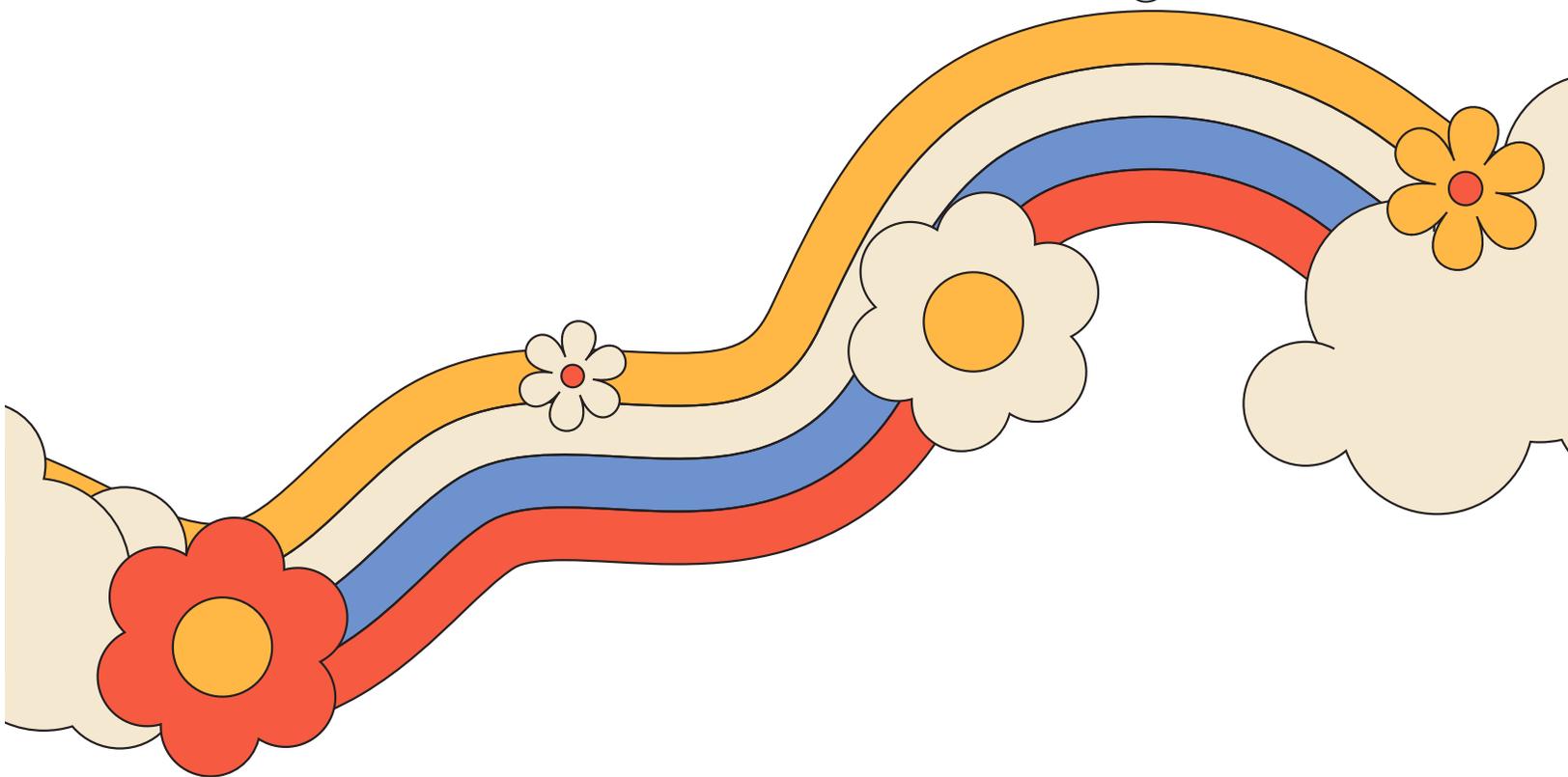


# DES **GUIDE** **PARENTS**

**Camp de jour de Saint-Sulpice**



## **POUR NOUS JOINDRE**

Service des loisirs

450 705-3430

loisirs@st-sulpice.com

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 17 h

Vendredi : 8 h à 12 h



**Questionnaire en ligne à remplir  
avant l'inscription au  
[municipalitesaintsulpice.com](http://municipalitesaintsulpice.com)**



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La municipalité de Saint-Sulpice offre chaque année des activités diversifiées dans le camp de jour, et ce, dans un environnement stimulant et avec un encadrement de qualité. Notre équipe d'animation amusera vos enfants grâce à une panoplie d'activités variées. Nous vous souhaitons un très bel été!

### Horaire

#### CAMP DE JOUR

Lundi au vendredi de 9 h à 16 h

Il est important d'arriver à l'heure, car il est possible que le groupe ait déjà quitté le site pour une activité à l'extérieur.

Nous vous invitons à consulter notre site internet pour connaître les sorties.

**Les activités extérieures seront préconisées.**

#### SERVICE DE GARDE

Lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30



**Le site du camp de jour ferme à 17 h 30. Pour le respect de notre personnel et des obligations qu'ils ont après leur travail, nous comptons sur votre collaboration. Après 17 h 30, des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes entamées seront demandés par l'animateur du service d'accueil.**

### Facebook

Pour nous suivre dans nos aventures, ou pour échanger avec les autres parents, abonnez-vous à notre page Facebook. Celle-ci est privée et une autorisation de l'administrateur est exigée pour devenir membre.

### Relevé 24 - Frais de garde d'enfant

Votre relevé 24 sera produit par le Service des loisirs à la fin du mois de février de l'année suivante et celui-ci sera disponible pour téléchargement directement dans votre compte Qidigo. Aucun relevé 24 ne sera envoyé par la poste. Afin d'accélérer le processus de traitement, la municipalité de Saint-Sulpice demande votre collaboration pour compléter les informations dans votre dossier (le nom de la personne à qui le relevé 24 doit être émis ainsi que son numéro d'assurance sociale).

# ARRIVÉES, DÉPARTS ET ASBSENCES



## Autorisation de départ pour l'enfant

Une autorisation écrite est exigée si votre enfant doit quitter avec une personne qui n'est pas inscrite sur sa fiche ou s'il peut partir seul. Vous devez y indiquer le nom de la personne ainsi que la (les) journée(s) concernée(s). Il est aussi possible pour vous d'aller remplir les documents supplémentaires avec la coordonnatrice pour l'autorisation de départ de votre enfant.

## Avis d'absence

Si votre enfant est malade ou s'il doit s'absenter, veuillez communiquer avec le service des loisirs au 450 705-3430 ou à [loisirs@st-sulpice.com](mailto:loisirs@st-sulpice.com)

Pour la sécurité de votre enfant ainsi que pour le bon fonctionnement du camp de jour, il est important de signaler l'absence de votre enfant. Nous vous demandons de laisser un message sur la boîte vocale précisant le nom complet de votre enfant et la date de son absence au (450) 589-3420. Nous ne communiquerons pas avec vous si votre enfant est absent au camp.



# MALADIES ET MÉDICAMENTS



## Mesures préventives

Dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, il est très important que la fiche santé soit remplie adéquatement. Si durant l'été, votre enfant subit un changement d'ordre médical (état de santé, besoins particuliers, médicament) n'hésitez surtout pas à en aviser le camp de jour.

## Enfant malade ou blessé

Si votre enfant se blesse ou est malade durant le camp, l'animateur tentera de vous joindre afin que vous veniez le chercher. **Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être à jour (S.V.P., fournir le nom d'un adulte responsable pouvant être disponible rapidement).**

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre de 38,1o Celsius (100,6o Fahrenheit)
- Vomissements au cours des 24 dernières heures
- Maladie infectieuse
- Présence de parasites (poux)

## Pédiculose, conjonctivite, varicelle et infection

En cas de pédiculose (poux) ou d'une maladie contagieuse, nous vous demandons votre collaboration afin de garder votre enfant à la maison pour éviter la contagion. Veuillez communiquer l'information aussi auprès du Service des loisirs.

Certaines situations particulières demandent d'agir rapidement, comme en cas de pédiculose. Afin d'éviter la multiplication des cas, nous demandons la collaboration de tous les parents en effectuant les démarches appropriées. Une communication sera faite pour aviser les parents et les renseigner à propos de la procédure mise en place et des actions à entreprendre.

## Prise de médicament

Aucun médicament ne peut être pris sans l'autorisation écrite des parents. Vous devez remplir le formulaire d'autorisation de prise de médicament disponible aux tables de l'accueil ou faire une demande par courriel au Service des loisirs. Il faut avoir le contenant original du médicament dans un sac hermétique afin que l'enfant puisse avoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée. Par mesure de sécurité, veuillez mettre uniquement la dose quotidienne. Il est à noter qu'aucun médicament en vente libre ne sera distribué.

Il est interdit qu'un enfant est en sa possession des médicaments (autre que Épipen) en sa possession afin de s'en administrer personnellement.

## AUTO-INJECTEUR (ÉPINÉPHRINE)

Un enfant ayant des allergies nécessitant l'utilisation d'un auto-injecteur doit l'avoir en tout temps sur lui identifié à son nom, dans un sac prévu à cet effet qui se porte à la taille. Advenant un oubli de son auto-injecteur, l'enfant ne pourra intégrer le groupe ni participer aux activités. Dans ce cas, l'animateur communiquera avec le parent et celui-ci devra venir porter l'auto-injecteur dans un court délai. Si le parent est dans l'impossibilité de se déplacer, une autre personne responsable devra venir chercher l'enfant. Il est donc conseillé de bien sensibiliser l'enfant à l'importance de toujours l'avoir avec lui.

Veuillez préciser le type d'allergène qui risquerait de déclencher une réaction dans le questionnaire santé de votre enfant. Est-ce que votre enfant réagit à l'odeur, au toucher ou à l'ingestion de l'allergène? Ou s'agit-il d'une réaction lorsqu'il est piqué ou mordu par un insecte?

## Mesure d'hygiène et de prévention

Le lavage des mains du personnel et des enfants se fera fréquemment au cours de la journée.

# TOUS LES JOURS, J'APPORTE AU CAMP



## Dans ma boîte à lunch

- Lunch complet et nutritif, froid ou chaud (dans un thermos) avec un sachet réfrigérant
- Bouteille d'eau réutilisable obligatoire, remplie avant d'arriver au camp et identifiée au nom de votre enfant
- Deux à trois collations santé : fruits, légumes, yogourt, fromage et jus de fruits (une pour le matin et une pour l'après-midi).

**Les aliments allergènes tels que noix, arachides et beurre d'arachides SONT INTERDITS. Selon les allergies des autres enfants durant la semaine, certains aliments pourraient être interdits.**

## Crème solaire

Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire à son enfant avant son arrivée au camp. Au cours de la journée, les enfants appliquent eux-mêmes la crème solaire sous la supervision des animateurs, car ces derniers ne sont pas autorisés à le faire. Il est recommandé d'identifier la crème solaire de votre enfant.

**De plus, le port d'un maillot dermoprotecteur est une option encouragée pour les jeunes ayant une peau plus sensible.**

## Vélo

Les enfants qui viennent à vélo au camp doivent s'assurer d'avoir un cadenas ou toute autre serrure pour éviter les vols.



## Dans mon sac à dos

- Maillot de bain et serviette (pour jeux d'eau)
- Crème solaire
- Vêtements de rechange, dont un chandail à porter pour la période de jeux d'eau ou de baignade
- Casquette ou chapeau
- Espadrilles (sandales interdites)
- Prévoir imperméable et vêtements chauds selon la température du jour

On joue, on bricole, on court... il est donc possible que les vêtements de vos enfants se salissent, se perdent ou se brisent.

Un endroit identifié sera mis à la disposition des enfants pour ranger leurs effets personnels.

Identifiez tous les objets de votre enfant. Afin de limiter les nombreux conflits que cela peut créer en contexte de groupe, tout jeu ou jouet personnel incluant les cellulaires et les tablettes seront interdits durant le camp de jour. Un endroit est prévu sur le site d'animation pour les objets perdus. Le Service des loisirs ne peut être tenu responsable des vols ou des objets perdus. Aucun bijou n'est accepté. Les objets non réclamés seront ensuite remis à un organisme de charité. Les sous-vêtements et les bas seront jetés pour des raisons d'hygiène.

## Sorties

Lors des sorties, votre enfant devra porter le chandail du camp qu'il a reçu à sa première journée.

Il est important d'arriver à l'heure prévue pour les sorties. Si votre enfant est en retard à son camp lors de la sortie en autobus scolaire. **Vous recevrez chaque semaine les informations nécessaires par courriel.**



**Pour toutes les sorties, prévoir un lunch froid, deux collations et une bouteille d'eau. En cas d'urgence, le Service des loisirs est en mesure de contacter un animateur de la sortie.**

**Les heures de retour peuvent varier en fonction de la circulation. Les sorties peuvent être modifiées sans préavis ou remises au lendemain.**

## RÈGLEMENTS DU CAMP DE JOUR



Des espadrilles et une tenue sportive sont exigées en tout temps pour profiter pleinement de toutes les pratiques de jeux et de sports. Les sandales sont interdites.

L'enfant peut quitter le site d'animation seulement lorsque l'animateur l'autorise à partir (selon la fiche de renseignements remplie par les parents chaque semaine)

Les règles de discipline du groupe et des animateurs doivent être respectées en tout temps. Tous les enfants doivent suivre le groupe lors des sorties extérieures.

Aucun effet personnel n'est accepté (toutou, jeu électronique, téléphone cellulaire, etc.).

## CODE DE VIE À RESPECTER EN TOUT TEMPS

(à lire avec votre enfant) :

- Je respecte les animateurs, les autres enfants et mes amis.
- J'écoute les consignes des animateurs.
- Je respecte le matériel et l'environnement.
- J'utilise un langage courtois et respectueux.
- Je participe aux activités de mon camp.

*La notion de respect est la principale valeur pour contrer la violence physique et verbale.*



## ÉQUIPE D'ANIMATION

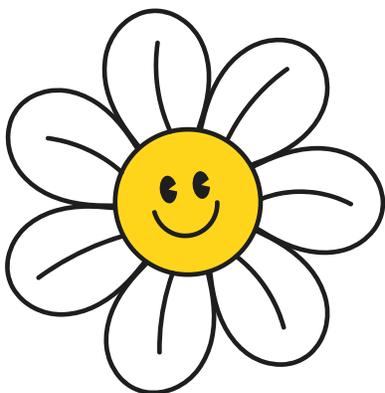
Notre équipe compte des animateurs âgés de 16 à 24 ans qui planifient les activités en fonction des besoins des enfants et réalisent les activités variées, le tout dans un climat harmonieux favorisant la participation et assurant la sécurité des enfants. Nos animateurs ont reçu une formation en premiers soins et RCR, un atelier sur la gestion des comportements et une formation spécifique en animation. De plus, des superviseurs planifient et organisent le programme de camps de jour, encadrent les équipes d'animation, reçoivent les requêtes et évaluent les employés dans leur fonction.

### L'animateur à votre écoute et informations hebdomadaires

Chaque mercredi, vous recevrez un courriel pour la semaine suivante contenant les informations et les activités spéciales concernant le groupe de votre enfant. Nous y incluons le Guide de parents. Si vous désirez parler à l'animateur, laisser un message dans la boîte à lunch de votre enfant ou téléphoner au Service des loisirs au 450 705-3430.

## PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Le camp de jour peut accueillir des enfants ayant des besoins particuliers. Ils sont intégrés aux groupes réguliers et sont encadrés par un accompagnateur spécialisé. L'accompagnateur guide l'enfant dans son groupe tout au long de la journée et veille à lui apporter le soutien dont il a besoin pour lui permettre de participer pleinement aux activités du camp.



## COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Les animateurs doivent assurer un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants. Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable – violence physique (bataille, bousculade ou geste obscène), violence verbale (menaces, cris, injures) et autres comportements jugés inadmissibles, nous serons dans l'obligation d'informer le parent et retourner l'enfant chez lui. Chaque situation sera évaluée individuellement et selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension soit appliquée automatiquement.

Voici les étapes suivies par les animateurs dans le cas d'un enfant ayant des comportements perturbateurs :

### ÉTAPE 1

Un premier avertissement écrit est donné à l'enfant pour lui indiquer les limites permises par l'activité (entente entre l'animateur et l'enfant).

### ÉTAPE 2

Un deuxième avertissement est donné à l'enfant pour lui signaler que ses parents seront contactés afin de les informer de son comportement inapproprié.

### ÉTAPE 3

Au troisième avertissement, avec l'autorisation du responsable, les parents auront l'obligation de venir chercher l'enfant au camp le plus rapidement possible pour un arrêt immédiat du comportement inapproprié. L'expulsion d'une journée complète sera appliquée obligatoirement le lendemain.

### ÉTAPE 4

Au quatrième avertissement, avec l'autorisation du responsable, les parents auront l'obligation de venir chercher l'enfant au camp le plus rapidement possible pour un arrêt immédiat du comportement inapproprié. L'expulsion d'une journée complète sera appliquée obligatoirement le lendemain.

### ÉTAPE 5

Au cinquième avertissement, avec l'autorisation du responsable l'enfant risque d'être expulsé du camp de jour.